

ACTION URGENTE

DANGER POUR LES DROITS DES VICTIMES DE FÉMINICIDE

Le 15 novembre 2022, le procureur général de l'État de Mexico a annulé les excuses publiques qui devaient être présentées à des familles de victimes de féminicide et de disparition, marquant ainsi un retour en arrière. Amnesty International exhorte le ministère public de l'État de Mexico à présenter des excuses publiques et à garantir pleinement les droits des victimes et de leur famille à la justice et à des réparations pour l'ensemble du préjudice subi.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

M. José Luis Cervantes Martínez, procureur général de l'État de Mexico
Avenida J. M. Morelos 1300,
Vértice Toluca de Lerdo, Estado de México
[Tél. : \(+722\) 226 16 00](tel:+527222261600)
gempgj@edomex.gob.mx

Monsieur le Procureur général de l'État de Mexico,

Je vous écris pour vous faire part de mes vives préoccupations quant à l'annulation des excuses publiques qui devaient être présentées à des familles de victimes de féminicide et de disparition¹ dans l'État de Mexico. Les affaires concernées sont celles de Nadia Muciño, Julia Sosa, Diana Velázquez et Daniela Sánchez.

Le 15 novembre 2022, quelques heures seulement avant la tenue d'un événement public, vous avez annulé celui-ci sans explication, ce qui a marqué un retour en arrière. C'est la troisième fois que le ministère public annule cet événement.

Les excuses publiques constituent un symbole fort pour les familles de victimes et contribuent, par la satisfaction qu'elles procurent, à la réparation du préjudice de manière globale.

Je vous exhorte à présenter des excuses publiques, comme vous vous y êtes engagé, et à garantir pleinement les droits des victimes et de leur famille à la justice et à des réparations.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma haute considération, [nom]

¹ Conformément à l'article 4, paragraphe XVI, de la Loi générale relative aux disparitions forcées de personnes, aux disparitions orchestrées par des particuliers et au système national de recherche de personnes, nous exhortons le ministère public à présenter des excuses publiques et à garantir pleinement les droits des victimes et de leur famille à la justice et à des réparations pour l'ensemble du préjudice subi.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

La situation en matière de violences liées au genre est particulièrement grave dans l'État de Mexico, l'un des 32 que compte le Mexique. Selon le secrétariat exécutif du Système national de sécurité publique, au moins 120 féminicides auraient été [commis](#) entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2022 dans l'État de Mexico, qui se classe ainsi à la première place au niveau national. Les disparitions de femmes et de filles dans cet État sont également préoccupantes. Selon les chiffres avancés par la Commission nationale de recherche, [on ignore toujours](#) où se trouvent 353 femmes et filles ayant disparu dans l'état de Mexico entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2022.

Amnesty International a [recueilli des informations](#) indiquant que les enquêtes sur les féminicides précédés d'une disparition dans l'État de Mexico sont défailtantes dans la mesure où des éléments de preuve sont perdus, les différentes pistes ne sont pas examinées de façon exhaustive et la perspective de genre n'est pas dûment prise en compte. En outre, les familles se trouvent de nouveau victimes non seulement parce qu'elles investissent du temps et de l'argent pour enquêter et faire pression sur les autorités pour que celles-ci mènent des investigations, mais aussi parce qu'elles sont souvent menacées par les auteurs présumés, voire par les autorités. Cela entrave la procédure judiciaire et accroît la probabilité que des faits demeurent impunis, ce qui compromet fortement l'accès des familles à la vérité, à la justice et à des réparations.

Dans ce contexte, le procureur général de l'État de Mexico s'est engagé à présenter des excuses publiques aux victimes de quatre cas emblématiques de féminicide et de disparition, ainsi qu'à leur famille. Il s'agit des affaires suivantes : Nadia Muciño Márquez, disparue et tuée en 2004, Daniela Sánchez Curiel, disparue en 2015, dont on ignore où elle se trouve et dont la famille suppose qu'elle a été victime d'un féminicide, Diana Velázquez Florencio, disparue et tuée en 2017, et Julia Sosa Conde, disparue et tuée en 2018.

Ces excuses publiques seraient la reconnaissance des éléments suivants : 1) les défailtances des enquêtes menées dans ces affaires, 2) l'absence de mesures efficaces pour prévenir les violences liées au genre, réaliser des investigations sur ces violences, poursuivre et punir leurs auteurs dans l'État de Mexico, et 3) l'ampleur du problème des violences liées au genre dans cet État. L'événement prévu a été annulé trois fois sans explication de la part des autorités.

Il existe des normes internationales qui imposent sans équivoque d'enquêter sur les violences contre les femmes, de les punir et de faire en sorte que les femmes victimes de violences liées au genre puissent obtenir réparation. Dans l'affaire *Gonzalez et al. (« Campo algodono ») c. Mexique*, la Cour interaméricaine [a estimé](#) que les disparitions et les homicides de femmes devaient faire l'objet d'une enquête prenant en compte la perspective de genre. Elle a également considéré que l'État devait s'acquitter avec diligence de son obligation d'enquête afin d'éviter l'impunité et la reproduction de tels actes. La Convention de Belém do Pará, à laquelle le Mexique est partie, [dispose](#) que les États sont tenus de mettre en place les mécanismes judiciaires et administratifs nécessaires pour que les femmes victimes de violences puissent réellement obtenir réparation.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : Espagnol. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 25 janvier 2023
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOMS, NOMS ET PRONOMS À UTILISER : Les femmes en quête de justice pour les victimes de féminicide dans l'État de Mexico (elles)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : NC